

## Face à la crise du Covid-19, Arkema exprime son engagement solidaire

**Face à la crise sanitaire, sociale et économique sans équivalent provoquée par le Covid-19, Arkema se mobilise et décide d'intensifier son engagement pour accroître son effort de solidarité.**

Dès le début de cette crise, Arkema a eu pour priorité la santé et la sécurité de ses salariés, l'accompagnement de ses clients et de ses parties prenantes et s'est organisé pour assurer la continuité de ses activités et de ses opérations afin de fournir les produits indispensables à des secteurs stratégiques comme ceux de la santé, de l'énergie, du traitement de l'eau et de l'alimentaire.

Le Groupe a mis en place très tôt une ligne de production de gels hydro-alcooliques en Rhône-Alpes qui produit 25 000 litres par semaine à destination des hôpitaux. Arkema se mobilise également pour assurer certaines productions indispensables à la lutte contre le virus Covid-19 comme l'Altuglas® (verre acrylique) pour la protection des personnes en contact avec le public (établissements de santé, commerces de proximité autorisés, hypermarchés, sites de production...), les tamis moléculaires indispensables pour produire de l'oxygène pur destiné aux patients souffrant de déficience respiratoire ainsi que nos polymères de haute performance utilisés pour confectionner des masques de protection.

Conscient de la gravité de la situation sociale et économique, et du fait que certains secteurs sont davantage exposés que celui de la chimie, Arkema précise qu'il n'a pas l'intention de recourir aux dispositifs exceptionnels de soutien en trésorerie mis à disposition par l'Etat français et qu'il n'a pas fait appel au dispositif français de chômage partiel.

Le Groupe réaffirme sa confiance dans sa capacité à bien résister à la crise économique liée au Covid-19 malgré la baisse significative de la demande mondiale attendue au 2<sup>ème</sup> trimestre. Il s'adapte aux impératifs de court terme en ajustant ses coûts et investissements, et en contrôlant strictement son besoin en fonds de roulement. Il bénéficie par ailleurs de la relative diversité de ses marchés finaux ainsi que de la solidité de son bilan et de son niveau de liquidité.

Néanmoins, dans un souci de solidarité et de responsabilité envers toutes les parties prenantes, le Conseil d'administration d'Arkema a décidé de réduire la proposition de dividende faite le 26 février 2020 au titre de l'exercice 2019 à 2,20 euros par action, soit une diminution de 12% par rapport au niveau de l'an dernier, et d'environ 20% par rapport au montant initialement annoncé. Le Conseil a également indiqué son intention, lorsqu'un retour à la normale prendra forme et que les conditions seront réunies, de restituer cette différence aux actionnaires sous une forme restant à définir. La date de détachement du dividende (25 mai 2020) et la date de mise en paiement (à compter du 27 mai 2020) demeurent inchangées.

Souhaitant s'associer personnellement à cet effort de solidarité, M. Thierry Le Hénaff, Président-directeur général a par ailleurs décidé de reverser 15% de sa rémunération nette fixe perçue au 2<sup>ème</sup> trimestre 2020 sous forme de don à la Fondation de France dans le cadre de l'alliance « Tous unis contre le virus ». Les membres du Comité Exécutif ont décidé de s'associer à cette initiative et de reverser cette même quote-part. Les autres dirigeants du Groupe qui le souhaiteront sont invités à participer à cette initiative. Le Groupe versera de son côté un montant équivalent à l'ensemble de ces dons à la Fondation de France.

Enfin, à l'occasion du renouvellement du mandat du Président-directeur général proposé au vote de l'Assemblée générale du 19 mai 2020, M. Thierry Le Hénaff et le Conseil d'Administration sont convenus que la rémunération annuelle fixe et variable définie dans le cadre de son nouveau mandat ne sera effective qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Les conditions de rémunération actuellement en vigueur continueront donc de s'appliquer jusqu'à cette date.

**CONTACTS INVESTISSEURS**

Béatrice Zilm +33 1 49 00 75 58  
Arié Taïeb +33 1 49 00 72 07  
Peter Farren +33 1 49 00 73 12  
Caroline Chung +33 1 49 00 74 37

[beatrice.zilm@arkema.com](mailto:beatrice.zilm@arkema.com)  
[arie.taieb@arkema.com](mailto:arie.taieb@arkema.com)  
[peter.farren@arkema.com](mailto:peter.farren@arkema.com)  
[caroline.chung@arkema.com](mailto:caroline.chung@arkema.com)

**CONTACT PRESSE**

Gilles Galinier +33 1 49 00 70 07  
Véronique Obrecht +33 1 49 00 88 41

[gilles.galinier@arkema.com](mailto:gilles.galinier@arkema.com)  
[veronique.obrecht@arkema.com](mailto:veronique.obrecht@arkema.com)